



Achat véhicule d'occasion

Par jouwa

Bonjour à tous.

Alors pour présenter et résumé la situation.

J'ai, il y a quelques mois, acheté un véhicule d'occasion auprès d'un professionnel qui m'as assuré faire la démarche pour la carte grise. Or, au bout de trente jours et plus aucune nouvelle de sa part toujours rien. Pas de réponse malgré mes nombreux appels. Je suis donc un conseil donné par l'un de vous, et fait la démarches moi-même auprès de l'ANTS puisqu'il m'avait fourni une copie des pièces. Cette demande a été refusé voici le motif:

Motif du rejet : Bonjour, Nous ne pouvons traiter votre demande car une cession a été précédemment enregistrée au nom d'une tierce personne dans le système: - si cette cession a été annulée, merci de demander au vendeur d'effectuer une demande d'annulation de la cession précédente, - si la vente n'a pas été annulée c'est à l'acquéreur au nom duquel la cession a été enregistrée de faire les démarches pour obtenir le certificat d'immatriculation du véhicule à son nom et le cas échéant d'enregistrer ensuite un nouveau certificat de vente à votre nom. Pour l'instruction de votre demande, merci de bien vouloir transmettre le certificat de cession signé par les 2 parties (vendeur et acquéreur) et le certificat d'immatriculation rayé vendu. Cordialement."

Malgré mes appels et messages le professionnel ne répond pas, reste muet.

Que puis je faire? dois je porter plainte? faire porter l'affaire je ne sais ou d'ailleurs?

Comment puis je m'en sortir? (Car de plus il me faut aller travailler...je ne sais plus comment contraindre le vendeur à faire ce qu'il faut)

Merci de vos précieux conseils